

Le second bilan du SCOT du Pays des Sources, après douze années d'application

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale qui encadre la planification urbaine à l'échelle communale (Plan Local d'Urbanisme, carte communale). Le SCOT définit un véritable **projet d'aménagement partagé par l'ensemble des communes** pour 10 à 15 ans. Celui du Pays des Sources a été approuvé le 26 juin 2013 et a fait l'objet d'un premier bilan approuvé en juin 2019. L'article L.143-28 du code de l'urbanisme prévoit que :

« Dans un délais de six ans après la délibération ayant décidé le maintien en vigueur du SCOT, l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal):

- Procède à une analyse des résultats de l'application du schéma
- Délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. »



Le Pays des Sources, composé de ses 48 communes, s'est doté d'un SCOT afin de faciliter l'harmonisation du territoire et de gérer de façon cohérente les spécificités locales qui concernent l'ensemble des communes membres. En effet, les communes du Pays des Sources sont confrontées à des problématiques similaires d'expansion démographique et de bien-être économique, tout en étant soucieuses de préserver leur identité et leur cadre de vie.

Les grands objectifs de ce projet reposent avant tout sur la préservation de la qualité du cadre de vie, largement dépendante de la fluidité des déplacements, de la desserte en équipements, commerces et services (y compris la prise en compte de la petite enfance et des populations senior), de la stabilité des emplois locaux, de l'encouragement d'une offre en logements adaptée à l'accueil de jeunes ménages sur le territoire et à la préservation de l'environnement et des paysages naturels et urbains. Le bilan des évolutions de ces six dernières années est présenté ici en catégories thématiques.

- L'organisation du territoire
- La population et l'habitat
- L'emploi et les activités économiques
- La consommation foncière
- Les transports
- Les activités touristiques
- Les paysages
- L'environnement



Suite à l'étude des éléments du bilan présenté ci-après (document complet consultable au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources), par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juin 2025, **le bilan du SCOT a été validé et une procédure de modification a été initiée.**

SYNTHÈSE PAR THÉMATIQUE

THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	BILAN 2019	BILAN 2025	COMMENTAIRES ET QUESTIONNEMENTS
STRUCTURATION DU TERRITOIRE	Armature du territoire	+	+	<ul style="list-style-type: none"> L'armature urbaine définie est adaptée au territoire.
	Équipements et services	-/+	-/+	<ul style="list-style-type: none"> Les équipements de santé, de sport, et de commerces et services ont été maintenus et développés. Les équipements petite enfance et personnes âgées restent à développer. Un commandement de gendarmerie existe à Ressons-sur-Matz et couvre le territoire de la CCPS. L'équipement aquatique a été abandonné. A la place, un budget de 100.000€ est réservé aux écoles pour les entrées et le transport jusqu'aux piscines tout autour du territoire.
HABITAT	Population et habitat	- → +	--	<ul style="list-style-type: none"> Le développement démographique constaté sur cette dernière période (2019-2025) est bien inférieur aux objectifs fixés au SCOT. Ces derniers semblent difficilement atteignables en 2030.
	Typologie d'habitat	-/+	-/+	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs de production de logements locatifs et locatifs aidés ont été atteints. Leur part a même encore augmenté sur la période 2019-2025. Cependant il y a de fortes disparités entre les 3 communes pôles et le reste du territoire. La taille des logements produits s'est en revanche peu diversifiée.
	Consommation d'espaces	++	-/+	<ul style="list-style-type: none"> La consommation d'espaces a été particulièrement maîtrisée mais des projets économiques conduisent à consommer l'enveloppe prévue par le SRADDET sur la période 2021-2031.
TRANSPORT	Infrastructures de transport	--	--	<ul style="list-style-type: none"> Des projets en suspens (au-delà de 2030).

TRANSPORT	Transports collectifs et modes doux	++	+	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau principal des lignes de bus a été modifié, intégrant plus de communes de la CCPS. S'ajoute le maintien du service de transport à la demande pour relier les communes du territoire. Les cheminements piétons sont entretenus par l'intercommunalité. Aménagement d'une voie verte entre Coudun et Villers-sur-Coudun.
ÉCONOMIE	Emplois	--	--	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs fixés de 1500 emplois à créer entre 2007 et 2030 semblent difficilement atteignables au regard des 663 emplois perdus sur la phase 2007-2015. S'ajoute à cela la perte de 126 emplois sur la période 2015-2021. La création d'emplois sur la période d'application du SCOT était en partie liée à la réalisation du Canal Seine Nord Europe (qui a pris beaucoup de retard). L'aménagement de la zone d'activité intercommunale à Ressons-sur-Matz pourra y contribuer.
	Zones d'activités	+	+	<ul style="list-style-type: none"> Le Parc d'Activités de la Vallée du Matz a été aménagé et accueille des entreprises sur la quasi-totalité de son emprise. La commercialisation des lots est en cours d'achèvement. Des activités logistiques sont en cours de développement autour de FM Logistic à Ressons-sur-Matz (dont un projet sur 5 ha pour PME-PMI). La zone d'activité à Lassigny s'est étendue sur 2 ha environ.
	Agriculture	+	+	<ul style="list-style-type: none"> Des espaces agricoles préservés notamment grâce à une faible dynamique de construction.

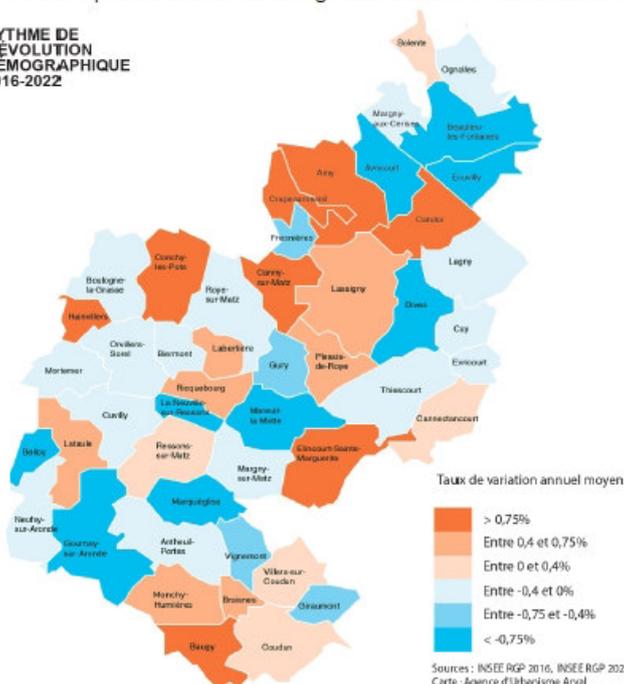
TOURISME	Tourisme	-/+	-/+	<ul style="list-style-type: none"> Un bilan positif sur le renforcement des liaisons douces qui pourrait être encore optimisé par leur mise en réseau, ainsi que sur la thématique de la Grande Guerre. Peu d'évolution depuis 2019. Partenariat avec la CC2V sur la thématique « Entre terre et eau ». Une promotion du territoire à poursuivre.
PAYSAGES	Intégration des opérations	-/+	-/+	<ul style="list-style-type: none"> Les rares opérations d'ensemble ont été globalement intégrées au paysage environnant. Les constructions dans les espaces interstitiels des trames bâties existantes ont dans certains cas des incidences sur le paysage.
	Grand paysage, cône de vue et coupures vertes	+	+	<ul style="list-style-type: none"> Les cônes de vue, les paysages emblématiques et les coupures à l'urbanisation ont globalement été respectés, les constructions dans ces espaces sont restés très peu nombreuses.

THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	BILAN 2019	BILAN 2025	COMMENTAIRES ET QUESTIONNEMENTS
ENVIRONNEMENT	Biodiversité	+	+	<ul style="list-style-type: none"> Les pôles de biodiversité et corridors écologiques ont été globalement protégés. Les zones à dominante humide et milieux naturels dans les vallées ont été aménagés uniquement dans les trames bâties déjà constituées, en cohérence avec le développement historique des villes et villages situés dans les fonds de vallée. Une délimitation des zones humides effectives réalisée sur la totalité des communes, et est à prendre en compte dans les documents d'urbanisme locaux.
	Ressource en eau	+	-/+	<ul style="list-style-type: none"> Le SAGE de l'Oise-Moyenne est lancé. La qualité des cours d'eau reste médiocre sur le territoire. La qualité de l'eau potable distribuée s'est légèrement détériorée. Elle reste correcte et propre à la consommation. Une gestion plus contrôlée de l'assainissement des eaux usées. Le nombre de communes raccordées à un réseau collectif à augmenter.
	Risques	+	+	<ul style="list-style-type: none"> Les risques semblent maîtrisés et ne se sont pas accentués, au regard du faible développement résidentiel du territoire, malgré les aléas de coulées de boue et de remontées de nappe.
	Energies	/	+	<ul style="list-style-type: none"> Un déploiement d'unités de production d'énergies renouvelables diversifiées (éolien, solaire, méthanisation). Un nouveau PCAET établi et applicable, un travail engagé de sensibilisation des habitants et des acteurs économiques. Pas d'opération menée ou engagée à l'échelle territoriale, sur l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat.

POPULATION ET LOGEMENTS

- Suivant les derniers chiffres INSEE de 2022, le territoire compte 22 141 habitants, soit un gain de 58 habitants depuis 2016 (0,04% de taux de croissance annuel moyen pour 1,10% prévus) soit 2 370 à 2660 habitants de moins que l'objectif fixé.
- Ce net ralentissement est principalement observé dans les communes « villages ».
- Suivant les derniers chiffres INSEE de 2021, le territoire compte 9 093 résidences principales, soit un gain de 442 résidences depuis 2015, soit 860 à 930 logements de moins que l'objectif fixé à horizon 2023.
- Depuis 2022, Ressons-sur-Matz a cependant gagné une centaine de logements soit environ 200 à 250 habitants.
- La taille moyenne des ménages a diminué passant à 2,42 personnes en 2021. Cependant, elle correspond aux estimations du SCoT et reste supérieure à celle observée à l'échelle de l'Oise.
- La production de logements locatifs et locatifs aidés se fait surtout dans les communes « pôles » et dans le « bourg » de Beaulieu-les-Fontaines - Ecuivilly.

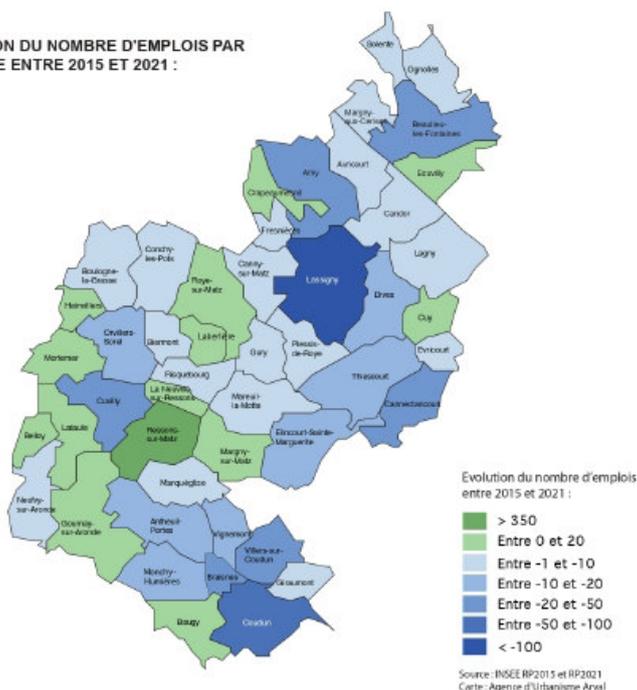
RYTHME DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE 2016-2022



ÉCONOMIE

- Entre 2015 et 2021, le territoire a perdu 126 emplois et 31 actifs. Sur la période totale 2007-2025, le territoire a perdu 789 emplois alors que l'objectif 2009-2030 était la création de 1 500 emplois. Pour atteindre l'objectif d'un taux d'emploi de 0,5 il faudrait créer 915 emplois supplémentaires.
- Depuis 2021, l'accueil de nouvelles activités notamment sur le parc d'activités intercommunal et sur le site d'activités logistiques à Ressons-sur-Matz (encore appelé à se développer) devrait conduire à la création d'emplois.
- Les emplois créés entre 2015 et 2021 l'ont principalement été dans les services et la logistique.
- Le parc d'activités communautaires et la zone d'activités de Lassigny ont principalement accueilli des activités artisanales, des PME-PMI, et des activités commerciales.
- L'activité agricole représente 7% des emplois offerts (-2,7 points par rapport à 2021) avec une baisse du nombre d'exploitations.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS PAR COMMUNE ENTRE 2015 ET 2021 :



CONSOMMATION FONCIÈRE

- Sur la période 2021-2031, il reste théoriquement 34,06 ha de consommation foncière sur les 89,9 ha accordés par le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) pour l'ensemble du territoire (+8 ha de renaturation à faire valoir sur le site de l'ancienne friche Yoplait à Ressons-sur-Matz).
- Les projets connus en cours de réflexion conduisent à environ 40 ha principalement pour les activités économiques.
- Des ajustements mineurs du SCOT quant à la répartition des surfaces vouées à l'habitat et vouées aux activités économiques sont à prévoir d'ici 2030

TOURISME ET PAYSAGES

- Aménagement d'un tronçon de voie verte entre Coudun et Villers-sur-Coudun.
- Augmentation significative des possibilités d'hébergement et de restauration au Pays des Sources depuis 2019 (+12 lieux de restauration dont de la restauration rapide, +13 lieux d'hébergement touristique dont des Airbnb), en hausse également par rapport à 2009.
- Depuis 2019, les principes de coupures vertes ont été respectés, d'autant que le rythme de construction nouvelle est faible.
- Depuis 2019, il n'est pas constaté d'atteinte notable aux paysages naturels en signalant cependant le déploiement d'éoliennes (réalisées ou projetées) dans des secteurs à enjeu paysager identifiés au SCOT.
- Pas d'évolution notable de la couverture boisée du territoire qui occupe toujours au moins 15% de la superficie totale du territoire.
- Pas d'atteinte notable aux paysages urbains sans action spécifique réalisée ou engagée à ce sujet depuis 2009.
- Depuis l'entrée en vigueur du SCOT (2013), présence d'un service Autorisation du Droit des Sols (Urbanisme et développement économique) à la CCPS.

Construit depuis 2019

CARTE DES SECTEURS À PROTÉGER D'UNE NOUVELLE URBANISATION



DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT ET SECTEURS DE VIE



ENVIRONNEMENT

- Depuis 2019, pas d'atteinte notable aux secteurs à fort enjeu pour la biodiversité. Réalisation d'une étude d'identification des zones humides sur les communes rattachées au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Moyenne en cours d'élaboration. Toutes les communes sont concernées par un SAGE.
- Depuis 2019, pas véritablement d'amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau et globalement des masses d'eau. Objectif SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) reporté à 2027.
- Des difficultés sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine qui perdurent. Poursuite d'actions pour y remédier.
- Amélioration progressive de la gestion des eaux usées sur les communes du territoire. Peu d'études et d'actions menées pour la gestion des eaux pluviales.
- Une gestion des aléas de risques naturels en amélioration du fait d'une meilleure prise en compte dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux (en augmentation) et via les actions menées par les structures en charge de la mise en œuvre des SAGE.
- Des actions réalisées dans le déploiement de production d'énergies propres (méthanisation, éolien notamment) et pour maîtriser la consommation énergétique. Nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en place.